

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/1089 du 16.12.1983
MTPS.DGTFP.BE.2.03/4

ORIGINAL

Portant révision de la situation administrative de Monsieur DISSOUSSOU Antoine, Ingénieur Zootechnicien de 2ème échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 59/23/FP du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D et E des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des diverses catégories des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

D.G.B.

D.C.F.

.../...

(/u l'arrêté 5717/MTPS.DGTFP.DFP. du 7.7.83 portant révision de la situation administrative des Contrôleurs d'Elevage diplômés de l'Institut de l'Enseignement Zootechnique et Vétérinaire d'Afrique Centrale de Ndjaména (TCHAD) en tête GLESSA Lucien ;

(/u le décret 82/786/MTPS.DGTFP.DFP du 20.8.82 portant reclassement et nomination de Monsieur DISSOUSSOU Antoine, Contrôleur d'Elevage de 6ème échelon ;

(/u l'arrêté 10730/DAAF.SAP du 27.12.80 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie B des Services Techniques (Agriculture - Elevage Génie Rural) en titre de l'année 1979 ;

(/u la lettre n° 0932/DAAF.SAP du 4.8.83 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 20 Juillet 1983 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. -- La situation administrative de Monsieur DISSOUSSOU Antoine Ingénieur Zootechnicien de 2ème échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I est révisée selon le tableau ci-après :

-----		-----
ANCIENNE SITUATION	I	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie B, hiérarchie I</u>	I	<u>Catégorie A, hiérarchie II</u>
- Contrôleur d'Elevage de 6ème échelon, indice 860 pour compter du 1er.10.79 (arrêté n° 10730/DAAF.SAP 30-03 du 27.12.80).	I	- Promu Ingénieur des Travaux d'Elevage de 7ème échelon, indice 1180 pour compter du 1er.10.81.
<u>Catégorie A hiérarchie I</u>		<u>Catégorie A hiérarchie I</u>
- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Zootechniste, dans la spécialité Zootechnie, délivré par la Faculté de Zootechnie et Médecine Vétérinaire en Roumanie, est reclassé et nommé Ingénieur Zootechnicien de 2ème échelon, indice 940 pour compter du 15.1.82 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage (décret n° 82/786/MTPS.DGTFP.DFP du 20.8.82).	I	- Titulaire du diplôme d'Ingénieur Zootechniste dans la spécialité Zootechnie et Médecine Vétérinaire en Roumanie, est reclassé et nommé Ingénieur Zootechnicien de 5ème échelon, indice 1220 pour compter du 15.01.82 date effective de prise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = néant.
<u>Catégorie A hiérarchie II</u>		
- Promu Ingénieur des Travaux d'Elevage de 7ème échelon, indice 1180 pour compter du 1er.10.81 (arrêté 5717/MTPS.DGTFP.DFP du 7.7.83).	I	

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JOEFC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 Décembre 1963

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

- Marius MOUAMBENGA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.
DGTEP/DFP.
D.G.B.
D.C.F.
MAE.
DAAF.
DOSSIER.
INTERESSE.
SGCM/BC.

1
3
3
3
3
3
3
1
2